

## SEVERE MISE EN GARDE DE L'OCDE CONTRE LA GRANDE-BRETAGNE

La Convention anticorruption de 1997 piétinée  
par le gouvernement de Tony Blair

Le Royaume-Uni traverse une crise sans précédent. Les grands scandales de corruption refont de nouveau surface (voir le "Soir corruption" du 25 décembre 2006). L'implication du constructeur d'armement britannique BAE System, dans une affaire de versement de pots-de-vin pour la conclusion d'un contrat avec l'Arabie Saoudite, est démontrée par le bureau anglais de détection des fraudes graves (SFO, Serious Fraud Office). Le plus grave dans l'histoire, c'est la décision du gouvernement de Tony Blair d'arrêter la poursuite de l'enquête du SFO !

Du jamais vu. Tony Blair a essayé de s'expliquer, avançant des intérêts d'Etat, mais sans convaincre. L'opinion publique britannique est horrifiée par de telles pratiques. Des ONG du monde entier multiplient les dénonciations. L'OCDE vient de réagir contre cette décision et s'approprie à demander des explications au gouvernement Blair. Pour rappel, la Grande-Bretagne avait ratifié la Convention de l'OCDE de 1997 contre la corruption de fonctionnaires étrangers dans les transactions commerciales internationales, mais avait échoué au premier examen d'évaluation en

2005 ! Plus récemment, ce pays avait aussi ratifié la Convention des Nations unies de 2003 contre la corruption, ratification tardive le 9 février 2006. La Grande-Bretagne a perdu toute crédibilité en matière de lutte contre la corruption. C'est un pays qu'il faudra particulièrement surveiller dans les transactions commerciales internationales.

La fin du trop long règne de Tony Blair — il cède dans quelques mois son poste de Premier ministre à son ministre des Finances — sera des plus sombres. Affaires à suivre.  
Djilali Hadjaï

Le secrétaire général de l'OCDE — Organisation pour la coopération et le développement économique —, Angel Gurría, a souligné le rôle important que doivent jouer les gouvernements pour préserver la crédibilité et l'intégrité de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption, lors d'une session du Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption qui s'est tenue à Paris du 16 au 18 janvier 2007.

M. Gurría a clairement souligné que la crédibilité de la Convention dépend de son application et de sa mise en œuvre par les gouvernements des pays qui l'ont signée. S'adressant aux délégués, il a ajouté : "La volonté politique de nos membres, aussi bien collective qu'individuelle, est tout à fait essentielle... Je me félicite que l'OCDE constitue une instance dans laquelle il est possible d'avoir un échange de vue complet et franc sur ces questions". Dans le cadre de son échange de vues régulier sur les développements récents, le Groupe de tra-

vail s'est engagé dans des discussions concernant la récente clôture par le Royaume-Uni d'une très importante enquête sur des faits de corruption transnationale concernant l'entreprise BAE Systems PLC et le contrat Al Yamamah de livraison de matériel militaire au gouvernement de l'Arabie Saoudite. Le Groupe de travail apprécie les efforts du gouvernement britannique pour expliquer sa décision aux autres pays-parties à la Convention. Le Groupe de travail est gravement préoccupé quant à la possibilité que cette décision ne soit pas conforme à la Convention de lutte contre la corruption, et discutera plus avant le traitement de ce dossier en mars 2007, dans le contexte du rapport écrit du Royaume-Uni sur sa mise en œuvre des recommandations formulées en 2005 dans le cadre du rapport de Phase 2 concernant le suivi de la mise en œuvre et de l'application en pratique de la Convention de l'OCDE.

Le Groupe de travail envisagera alors les mesures appropriées.

Dans le cadre des discussions qui auront lieu en mars, le Groupe de travail se référera plus particulièrement à deux recommandations du rapport de 2005 sur l'application de la Convention par le Royaume-Uni.

Ces recommandations concernent "les performances du SFO (Serious Fraud Office), bureau de détection des fraudes graves, et d'autres organismes pertinents en ce qui concerne les allégations de corruption transna-

tionale, notamment les décisions de ne pas ouvrir ou de clore une enquête" et les amendements législatifs nécessaires "pour faire en sorte que les enquêtes et les poursuites pour corruption d'agents publics étrangers ne seront pas influencées par des considérations d'intérêt économique national, les effets possibles sur les relations avec un autre Etat ou l'identité des personnes physiques ou morales en cause" ainsi que le prévoit

l'article 5 de la Convention\*. L'ensemble des 30 pays de l'OCDE ainsi que 6 pays non membres — Argentine, Brésil, Bulgarie, Chili, Estonie et Slovaquie — sont signataires de la Convention de l'OCDE de 1997 qui interdit la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales.

\* Le rapport complet est disponible sur < [www.oecd.org/corruption](http://www.oecd.org/corruption) >

## Des arguments qui ne tiennent pas la route

Le Premier ministre britannique Tony Blair a défendu, mardi 16 janvier 2007, sa décision d'arrêter à la mi-décembre une enquête du Serious Fraud Office visant l'Arabie Saoudite et BAE Systems, estimant que ne pas effectuer ce choix aurait eu "des effets désastreux".

"Je n'ai aucun doute (...) que si nous avions poursuivi (cette enquête), le résultat aurait été désastreux pour notre relation avec un pays important, avec lequel nous coopérons étroitement en matière de terrorisme, de sécurité, pour le processus de paix au Proche-Orient et plusieurs autres questions", a déclaré M. Blair lors de sa conférence de presse mensuelle. Ne pas faire ce choix "aurait significativement et terriblement endommagé nos relations avec l'Arabie Saoudite", a insisté M. Blair. "Cette relation est d'une importance vitale dans la lutte contre le terrorisme, y compris ici dans ce pays. Cela aurait endommagé un partenariat stratégique majeur, juste au moment où nous en avons besoin" au Proche-Orient, en Irak, ou ailleurs, a-t-il ajouté.

Le chef du gouvernement a également évoqué les "milliers d'emplois" qui auraient été en jeu, si les Saoudiens

avaient décidé de ne pas honorer une commande auprès de BAE, précisant, cependant, que "cela n'aurait pas été pris en considération" dans son choix. M. Blair avait justifié par des raisons de "sécurité nationale" l'arrêt de cette enquête, qui portait sur d'éventuels pots-de-vin versés à la famille royale saoudienne dans le cadre d'un contrat de vente d'armes entre Londres et l'Arabie Saoudite dans les années 1980, connu sous le nom d'Al-Yamamah. Le contrat avait rapporté 43 milliards de livres (65,3 milliards d'euros, 84,4 milliards de dollars) à BAE Systems. BAE avait signé l'année dernière un contrat avec l'Arabie Saoudite pour la fourniture de 72 avions de combat Eurofighter d'un montant de 10 milliards de livres (15,2 milliards d'euros, 19,6 milliards de dollars) qui, selon des informations de presse, aurait été menacé par une poursuite de l'enquête du SFO.

Selon le *Guardian* du 16 janvier 2007, les services de renseignement britanniques (MI5 et MI6) n'avaient, cependant, aucune indication d'une volonté de l'Arabie Saoudite de rompre la coopération en matière de renseignement et contre-terrorisme si l'enquête du SFO s'était poursuivie.

## APRES L'ARABIE SAOUDITE, LA TANZANIE

## Nouvelles accusations de corruption contre BAE System

La révélation, le 15 janvier, de versements de pots-de-vin visant à nouveau BAE System fragilise un peu plus le groupe d'aéronautique et de défense britannique. La compagnie est sur la sellette depuis décembre 2006, et l'abandon de l'enquête du bureau de détection des fraudes graves (Serious Fraud Office) portant sur une affaire de corruption visant des membres de la famille royale saoudienne. Au cœur du nouveau scandale, l'octroi, via des comptes en Suisse, de douze millions de livres (18 millions d'euros) de commissions à deux intermédiaires locaux pour conclure la vente à la Tanzanie,

en 2002, d'un système de radars anti-aériens d'une valeur de 40 millions de livres. La remise de pots-de-vin (30% de la valeur totale de la livraison au lieu des 1% normalement en vigueur) a révélué les organisations non gouvernementales (ONG), déjà critiques sur l'utilité d'une commande passée par l'un des pays les plus pauvres de la planète. Une centaine d'ONG dont Amnesty International, Christian Aid ou Oxfam ont écrit au Premier ministre, Tony Blair, pour lui demander de rouvrir le dossier de la corruption saoudienne. L'enquête du SFO portait sur le fabuleux contrat de livraison des

avions Tornado à l'Arabie Saoudite, à partir de 1985, et la vente récente de 72 chasseurs Eurofighter. Depuis l'arrêt des investigations décidé par M. Blair, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) a accusé le Royaume-Uni de saper la lutte contre la corruption à l'échelon international. "On ne peut s'empêcher de penser que les Français adoptent une attitude plus ferme (...) envers leurs entreprises dans les affaires de corruption", affirme même le *Financial Times*. Ces scandales sapent l'image de BAE et risquent de rebouter Boeing ou General Dynamics, qui avaient des vues sur le groupe. Les deux prédateurs américains ont besoin d'une base au Royaume-Uni pour participer aux programmes militaires locaux.

Le contrat tanzanien avait été poussé par Downing Street, alors proche du président de BAE, Dick Evans, un supporter du parti de M. Blair. Le ministre des Finances, Gordon Brown, très impliqué dans l'aide à l'Afrique, y était, lui, opposé.

Or, ce dernier doit succéder à M. Blair avant l'été...

## LA JUSTICE EN FRANCE

## Le procureur général de la Cour de cassation veut plus d'indépendance pour le parquet

Le procureur général de la Cour de cassation, Jean-Louis Nadal, plaide pour une modification du statut du parquet afin de lui donner plus d'indépendance. "La première vertu de la justice est l'indépendance. Sans indépendance, pas d'impartialité, et sans impartialité, pas de justice. Or le parquet n'est pas indépendant", devait déclarer M. Nadal, dans son discours, lors de l'audience solennelle de rentrée de la cour, lundi 8 janvier 2007.

Pour "forger une autorité forte du ministère public, en modifiant son statut", il convient d'aligner les conditions de nomination des magistrats du parquet sur celles du siège. Les procureurs généraux auprès des cours d'appel sont, par exemple, directement nommés en conseil des ministres.

## "CRISE IDENTITAIRE"

Il recommande aussi de "clarifier le lien hiérarchique avec le pouvoir exécutif afin de rompre la suspicion et la confusion". Il convient, selon lui, de "mettre l'exécutif à l'abri des instructions individuelles" que le garde des sceaux peut faire aux procureurs généraux. Il demande enfin que les magistrats du parquet aient "pleinement et réellement les moyens de contrôler et de diriger la police judiciaire". La réflexion de M. Nadal est motivée par "la (...) crise identitaire de la justice", qui nécessite de "reconsidérer les fondations avant même de modifier telle ou telle disposition de procédure civile ou pénale".

Cette réforme doit aussi concerner la formation, les ressources humaines et "la question des moyens". Face à cette "crise majeure", "je ne crois pas que quelques ajustements de procédure, comme il en intervient trop souvent, nous sortiront de l'ornière", a-t-il ajouté.

## FAITS DU PRINCE A LA FRANÇAISE

Les responsables publics se servent de la République  
plus qu'ils ne la servent

La France est pays de tradition. Le roi distribuait domaines et privilèges aux courtisans les plus zélés. Puis l'empereur accorda titres et avantages à ses gendarmes les plus braves.

De nos jours, le président de la République offre à ses fidèles serviteurs des fauteuils de choix dans les organismes ou les entreprises publics. Soigneusement codifié par l'article 13 de la Constitution et ses textes d'application, ce pouvoir de nomination a été exercé avec gourmandise par tous les présidents de la V<sup>e</sup> République.

Jacques Chirac ne déroge pas à la règle. Bien au contraire. D'autant qu'à quelques semaines de son départ plus que probable de l'Élysée, le hasard des calendriers lui offre l'occasion de "recaser" quelques-uns de ses proches aux présidences du Conseil constitutionnel, du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Caisse des dépôts et consignations

(CDC). Si établie soit-elle, cette tradition n'en est pas moins choquante dans une démocratie moderne.

A titres divers, les trois organismes en question jouent, en effet, un rôle essentiel : le Conseil constitutionnel pour la défense des libertés publiques, le CSA pour la défense du pluralisme dans l'audiovisuel, le CDC dans le domaine économique. Quels que soient les mérites et les compétences des heureux bénéficiaires des choix présidentiels à venir, le fait du prince dont procèdera leur nomination ne peut que jeter le doute sur l'indépendance des institutions qu'ils dirigeront demain. Dans quelques semaines, huit des neuf membres du Conseil constitutionnel auront été nommés par la droite et la totalité des membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Alors que toutes les enquêtes soulignent le discrédit grandissant des institutions publiques aux yeux des Français — pis encore, le sentiment que les responsables publics se

servent de la République plus qu'ils ne la servent —, il est urgent de mettre un terme à ces archaïsmes. Les principaux candidats présidentiels promettent de s'y employer. Ainsi, le programme socialiste prévoit la désignation des membres du Conseil constitutionnel et du CSA à la majorité des deux tiers par le Parlement. La même procédure est proposée par François Bayrou. L'UMP, de son côté, s'engage à réduire le pouvoir de nomination du président de la République et d'y associer le Parlement : Nicolas Sarkozy semble résolu à s'engager dans cette voie.

Il est indispensable que ces vertueuses promesses soient tenues. Associer le Parlement aux nominations les plus sensibles est la règle dans la plupart des grandes démocraties, en Europe comme aux Etats-Unis. Cela ne lève pas toutes les interrogations sur l'impartialité des organismes concernés. Mais c'est bien le minimum que l'on doit faire.

## A NOS LECTEURS

Le "Soir corruption" du lundi 15 janvier 2007 n'est pas paru pour des raisons liées à une abondance de matière. Toutes nos excuses.

## LE DEBAT EST OUVERT

"Le Soir Corruption" peut être joint par voie postale Le Soir d'Algérie - Espace "Corruption" Maison de la presse, 1, rue Bachir-Attar, Alger Fax : 021 67 06 56 Internet : [soir\\_corruption@hotmail.com](mailto:soir_corruption@hotmail.com)